

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 29 juin 2017

Le jeudi 29 juin 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. J-L. PALÉVODY, Mme M-P. GLEIZES, M. P- YSCHANEN, M. S. ROSTAN, M. B. PASSERIEU, M. A. CARRAL, G. BAUX, Mme V. BLANSTIER, Mme Cl. GRIET, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. Ch. ROUSSILLON, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à M. G. ROZENKNOP
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. J-L. PALÉVODY
Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES
Mme M- A. SCANO a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à M. S. ROSTAN

Membre absente

Mme A. POL.

Exposé des motifs

La coopération décentralisée constitue pour la commune de Ramonville un engagement fort en faveur de la solidarité internationale et du dialogue entre les peuples.

De 2015 à 2017 une première coopération avait été engagée avec la Tunisie (commune de Melloulech et Gouvernorat de Mahadia) afin de développer le réseau d'adduction en eau potable de la commune et d'assainissement. Le concours technique de l'association HAMAP-Humanitaire et le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ont permis de mener à bien ces missions et de clôturer au 1^{er} semestre de cette année notre coopération avec ces partenaires sur ces thématiques.

Comme propose lors de la commission Relations internationales du 30 mai dernier, la commune de Ramonville se propose de développer une nouvelle coopération décentralisée triennale avec la commune de Aplahoué au Bénin. L'identification de cette commune a été réalisée en partenariat avec HAMAP-Humanitaire et au regard des besoins de consolidation du réseau d'adduction en eau potable et d'assainissement de la commune concernée, pour pouvoir notamment prétendre à une action de

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 31

Numéro
2017/JUIN/47

Point de l'ordre du jour
4

OBJET
COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE AVEC LA
COMMUNE D'APLAHOUÉ
(BÉNIN)

RAPPORTEUR
M. ROSTAN

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 03/07/2017
L'affichage en mairie le : 03/07/2017
La notification le : 03/07/2017

Le Maire
Christophe LUBAC

coopération croisée et cofinancée par l'agence de l'eau Adour-Garonne. En outre, cette coopération visera également à un renforcement des capacités locales de nos partenaires sur ces enjeux.

La fiche de présentation de la commune d'Aplahoué est annexée à la présente délibération. Elle permet de prendre connaissance des aspects suivants : présentation de la commune, éléments économiques, organisation administrative, équipements publics (dont eau et assainissement), entre autre. Les besoins en eau et assainissement y sont ainsi clairement recensés.

Cette coopération sera menée, comme pour la précédente, en partenariat avec l'ONG HAMAP-Humanitaire, qui apporte un appui technique à la commune - suivi du dossier, mobilisation des partenaires, recherche de financements, etc. - et avec l'agence de l'eau Adour-Garonne – qui flèche ses actions de coopérations sur des zones géographiques présentant un enjeu en matière d'eau et d'assainissement et finance en grande partie les actions menées sur le terrain.

L'engagement financier de la commune sur cette coopération sera de l'ordre de 15.000 euros par an pendant 3 ans.

Les contacts avec la commune concernée ont été pris lors d'une mission d'identification menée par l'ONG HAMAP-Humanitaire en mars dernier. La commune d'Aplahoué nous a renouvelé son intérêt à engager une coopération décentralisée avec la commune de Ramonville et en partenariat avec l'ONG HAMAP et l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Une mission technique et institutionnelle devra avoir lieu au second semestre de l'année afin de détailler avec les partenaires sur le terrain les actions concernées par cette coopération et élaborer de façon conjointe et précise les modalités et le calendrier de cette coopération triennale.

Le contenu de ce programme sera présenté aux conseillers municipaux à l'issue de cette mission.

Décision

Le conseil municipal a ouï l'exposé de Monsieur ROSTAN, et après en avoir délibéré par **27 Voix POUR, 4 Voix CONTRE** (M. BROT, M. ESCANDE, M. CHARLIER et M. MERELLE) et **1 ABSTENTIONS** (Mme CABAU) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de coopération avec la commune d'Aplahoué sur le développement du réseau d'assainissement en eau potable et d'adduction d'eau ainsi que sur le renforcement des capacités locales en ce domaine ;
- **S'ENGAGE** dans un partenariat avec l'agence de l'eau Adour-Garonne et avec l'ONG HAMAP-Humanitaire afin de monter cette coopération et d'oeuvrer à son financement futur ;
- **S'ENGAGE À VERSER** chaque année et selon un programme d'action triennal, 15.000 euros de subvention à l'ONG HAMAP-Humanitaire en vue de mettre en oeuvre cette coopération à compter de 2017 ;
- **S'ENGAGE À REVERSER** à l'ONG HAMAP-Humanitaire l'ensemble des

subventions perçues par la commune de Ramonville de partenaires extérieurs et dédiées à ce programme de coopération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : *03/07/2017*
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*

Commune d'Aplahoué

Département : du COUFFO

I. Présentation de la commune

Superficie : 915 km² Population : 171 109 hab.
 Nombre d'arrondissements : 7 Nombre de villages : 92 + des hameaux
 Réseau hydrographique : Bassin du Mono
 Ville centre : Azoué : 44 000 hab. qui possède le 3ème plus grand marché du Bénin
 Alphabétisation : 80% de la population est analphabète

II. Economie :

1. Activités industrielles : Exploitations de gravier, marbre et granit
2. Activités agricoles :
 800 km² exploitables pour l'agriculture et 115 km² de bas-fonds.
 Culture du coton (non irrigué). Cultures céréalières : les paysans exploitent environ 1 hectare (les plus gros 50 hectares au maximum).
Nota : Le tableau statistique des rendements agricoles des différentes cultures pour les années 2011 à 2015 nous a été transmis ainsi que les statistiques de pluviométrie.

A noter qu'il y a un barrage hydroélectrique sur le fleuve Mono (barrage d'Adjarala) en construction sur le territoire de la commune (accord tri partite : Bénin-Togo-Chine).

III. Organisation de l'administration communale

Maire : **Mr. Casimir SOSSOU**

Profession : Juriste / Comptable (cabinet comptable à Cotonou)

Mandat du maire : 2015-2020 (six ans)

Autre mandats : Secrétaire général adjoint de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)

Conseil municipal : 25 membres dont 1 femme

Budget communal : 1.9 milliard de FCFA soit 2.9 millions d'euros

Origine des recettes : Subventions de l'Etat : 60% Ressources propres : 40%

Organisation des services municipaux et effectifs :

Effectif global : 105 agents (y compris CDD)

| Services et Directions | Nbre d'agents communaux |
|--|-------------------------|
| 1. Secrétariat général (responsable : administrateur en gestion de projet) | 1 |
| 2. Affaires domaniales et foncières | 5 |
| 3. Technique (Etudes, travaux, pistes) | 4 |
| 4. Eau, Hygiène et assainissement | 2 |
| 5. Environnement | 1 |
| 6. Affaires financières et économiques | 10 |
| 7. Etat civil | 15 |
| 8. Affaires générales | 4 |
| 9. Archive et documentation | 2 |

IV. Equipements publics

1. Eau et assainissement :

a) Eau :

Structures existantes :

- Puits avec pompe à motricité humaine (PMH) : eau à 50m de profondeur (coût de la bassine de 25l à 15 FCFA)
- Forages d'adduction d'eau villageoise (AEV) : 9 AEV dans la commune, représentant 136 bornes-fontaines et 73 branchements particuliers soit au total 209 points de distribution.

L'eau se situe de 80 à 100m de profondeur (coût de la bassine de 25 l à 25 FCFA). L'entretien et la maintenance des AEV sont coûteuses, les deux principales d'entre elles sont actuellement en panne : elles représentent 58 bornes-fontaines et 59 branchements particuliers soit 117 points de distribution (56 % du total)

Cette situation pousse la municipalité à vouloir mettre en place un meilleur système de gestion.

Nota : l'inventaire des AEV de la commune avec le récapitulatif des bornes-fontaines et des branchements particuliers nous a été transmis.

b) Assainissement :

Pas d'assainissement ni dans les écoles ni dans les lieux publics, défécation à l'air libre, rendue plus difficile avec l'augmentation démographique et la réduction des surfaces de brousse autour des zones urbanisées

c) Gestion des déchets :

Aucun dispositif de collecte existant.

Projet de création d'une décharge dans un des arrondissements.

2. Energie :

Commune totalement sans électricité.

3. Etablissements scolaires :

Primaires + maternelles : 172

Collèges : 13 dont 8 avec lycées

Existence d'un Centre universitaire « linguistique et sciences humaines » et d'un lycée agricole

4. Hôpitaux et dispensaires :

Existence d'un centre de santé et d'une maternité par arrondissement

V. Coopérations existantes

Aucune coopération avec des communes du Nord n'a été engagée jusqu'à ce jour.

VI. Attentes en matière de coopération

Agriculture : Modernisation de l'agriculture.

Eau et assainissement : développer l'accès à l'eau potable pour les populations rurales et l'assainissement dans les lieux publics (écoles, maternités, centres de santé)

Etat civil : pas d'enregistrement des naissances, souhaiterait informatiser le système (au Bénin les enfants non détenteur d'extrait de naissance ne sont pas admis à l'examen d'entrée au collège).

Energie : souhaiterait développer les énergies renouvelables pour l'éclairage public et les établissements de santé (accouchements à la lampe torche).

Imposition : absence de cadastre, ce qui ne permet pas à la commune d'émettre et de recouvrer les taxes foncières.

Echanges Nord/Sud : souhaiterait des échanges entre :

- les élus des deux conseils municipaux et les services techniques
- les collégiens et lycéens du Nord et du Sud

Et plus globalement un renforcement des capacités et des compétences des services de l'administration communale notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Nota : un document résumant l'ensemble des besoins de la commune dans les différents domaines nous a été transmis par le maire

VII. Observations

Vie sociale :

- Existence d'une association locale composée de groupements de femmes chargées de la transformation de l'arachide, du manioc et du maïs, qui se réunissent chaque 15j.
Par ailleurs, ces dernières sont très engagées dans la sensibilisation à la propreté et l'auto-éducation. De plus, chaque jeudi, elles se réunissent et développent une approche d'entraide au sein de la commune en promouvant les dons au profit des femmes les plus dans le besoin.
- Existence de plusieurs associations villageoises d'épargne et de crédit, composées de 25 femmes au maximum, elles alimentent la caisse commune (200 FCFA) chaque 5 jours, après les marchés.

Coopérations décentralisées :

Le maire est en recherche active de coopération depuis son élection en 2015 : en Belgique, en Italie et en France (notamment lors de la COOP 21 à laquelle il a participé)

Problèmes observés dans la commune d'Aplahoué:

- Insuffisance alimentaire : période de « soudure » de janvier à juin (durant ces 6 mois les gens ne mangent pas à leur faim, et les enfants sont déscolarisés)
- Commune sujette à inondation, surtout la bande riveraine du Mono.

Sentiment de la mission: très positif

Maire très disponible ainsi que son conseil, personnalité avenante, sa motivation ainsi que son engagement étaient palpables, il s'était d'ailleurs engagé à fournir des documentations sur sa commune, qu'il a transmises dès le soir même par voie électronique. Cet envoi a été complété par d'autres documents depuis notre retour en France.

Il n'est pas sans importance de noter que c'était l'une des rares personnes à être à l'heure, plusieurs maires ont eu plus d'1h de retard, ou ne se sont pas présentés.